

Déclaration des élus SNU CGT FO et CFTC au comité d'établissement PE NPDC

du 24 octobre 2013

**UN COLLEUE DE POLE EMPLOI BRETAGNE SANCTIONNE DE 5 JOURS DE MISE
A PIED POUR AVOIR FAIT SON METIER !**

**LES ELUS DU COMITE D'ETABLISSEMENT POLE EMPLOI NORD PAS DE CALAIS
ET LEURS ORGANISATIONS SYNDICALES UNANIMES CONTESTENT
FORMELLEMENT LA NOTION DE FAUTE ET DEMANDENT LA LEVEE DES
SANCTIONS.**

**NOUS SOMMES CONSTERNES PAR LA DECISION DU DG DE MAINTENIR CETTE SANCTION
INJUSTE, NOUS REAFFIRMONS NOTRE SOLIDARITE AVEC NOTRE COLLEUE.**

Rappelons les faits : un demandeur d'emploi, intermittent du spectacle, a remis à notre collègue, positionné en accueil, un document complémentaire lui permettant de revoir le rejet que Pôle emploi Service lui avait notifié. Le fait que le demandeur soit sans ressource depuis 4 mois et sans réponse de PES lors d'une précédente réclamation, notre collègue a procédé à l'ouverture des droits ; il s'est avéré que le document était un faux et que l'agrément de l'employeur ne correspondait pas aux exigences requises.

**NOTRE COLLEUE N'A FAIT QUE SON METIER ET EXERCER NOTRE MISSION AU SERVICE DES
USAGERS DE PE**

**Demain, nous pouvons toutes et tous être sanctionnés de 5 jours de mise à
pied : pour avoir réceptionné en EID une fausse attestation, pour avoir validé
un paiement à tort, pour avoir certifié en tant qu'encadrant qu'un dossier
pouvait être traité.... NOUS POUVONS TOUTES ET TOUS COMMETRE DES ERREURS
LIEES A LA PRESSION QUOTIDIENNE ET AUX MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**NOUS NE POUVONS PAS EXERCER CORRECTEMENT NOS METIERS
DANS DES CONDITIONS DIFFICILES AVEC CES MENACES DE
SANCTIONS : LE DIRECTEUR GENERAL DOIT REVOIR SA DECISION**